



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/288

S/17158

6 mai 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Questions 72, 73, 132, 133 et 138

de la liste préliminaire\*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION

SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE

INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE

COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA

SECURITE INTERNATIONALES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON

VOISINAGE ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION

D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE

RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT

ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 6 mai 1985, adressée au Secrétaire général par  
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul a été convoqué, le 6 mai 1985 à 14 heures, au Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan, où le Directeur du premier Département politique lui a demandé de prendre note de ce qui suit :

"Poursuivant leurs accusations mensongères et dénuées de tout fondement, les autorités militaristes pakistanaises ont une fois de plus prétendu que quatre appareils de l'aviation afghane avaient pénétré dans l'espace aérien pakistanais, au nord-est et au sud-est d'Arando, les 23, 26 et 29 avril 1985.

\* A/40/50/Rev.1.

Après avoir minutieusement enquêté sur ces accusations, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan considère que ces allégations sont mal intentionnées et sans fondement et insiste pour que les autorités militaristes pakistanaises mettent fin à de telles calomnies qui servent à camoufler leurs agressions contre la République démocratique d'Afghanistan."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des questions 72, 73, 132, 133 et 138 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Ebrahim NENGRAHARY

-----

